

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL



Comité de la HAUTE-VIENNE

Cahier des charges
des Championnats départementaux

SOMMAIRE

I - Rôle du Délégué	Page 3
II - Déroulement des championnats	Pages 3 à 6
❖ Triplette promotion	Page 3
❖ Triplette jeunes - Triplette vétéran	Page 4
❖ Triplette sénior masculin et féminin	Page 5
❖ Doublette mixte	Page 5
❖ Triplette provençal	Page 6
III – Tirage au sort	Page 6
IV – Inscription dans les championnats	Page 7
V – Organisation matérielle et technique	Pages 7 à 9
1. Le jury.....	page 7
2. La table de marque	page 7
3. Les terrains	page 7
4. Les dimensions réglementaires	pages 7 - 8
5. La sonorisation	page 8
6. L'éclairage	page 8
7. La buvette	page 8
8. L'arbitrage	page 8
9. Les récompenses	page 8
10. L'assurance.....	page 8
11. Les conditions sanitaires.....	page 8
12. La présentation des équipes	page 9
VI – Constitution des équipes.....	Pages 9 à 10
1. Triplette.....	pages 9 - 10
2. Doublette mixte	page 10
3. Dérogation.....	page 10
VII – Tenue vestimentaire.....	Page 10

I Le rôle du délégué

- Supervise la tenue des graphiques et les tirages au sort,
- Fait partie du jury, (sauf si Président du Comité ou de la Commission de Discipline),
- Prend au nom du Comité Départemental toute décision nécessaire au bon déroulement des compétitions,
- Etablit un rapport sur l'organisation,
- Transmet les résultats au Comité Départemental,
- Peut être appelé à modifier les horaires en fonction des circonstances.

II - Déroulement des Championnats

Triplette promotion

Samedi 12 Juin

- ❖ 8h à 8h45, présentation des licences.
- ❖ 9h, début du championnat, 9h15 pénalités.
- ❖ En poules, puis élimination directe.
- ❖ Arrêt des parties le samedi soir 16^{ème} de finales joués.

Dimanche 13 Juin

- ❖ 9h, reprise en 8^{ème} de finale et 1/4 de finale terminés avant la coupure de midi.
- ❖ 14h30, reprise en 1/2 finale puis finale.

Ce championnat qualifiera l'équipe championne pour le Championnat de France qui se déroulera les 10 et 11 juillet à BERGERAC (24).

Triplette Jeunes

Dimanche

- ❖ 8h45, présentation des licences.
- ❖ 9h30, début du championnat, 9h45 pénalités.
- ❖ En poules, puis élimination directe.
- ❖ Arrêt des parties à 12h15.
- ❖ Reprise, 14h15.

Les équipes championnes dans chaque catégorie seront directement qualifiées pour le Championnat de France qui se déroulera les 21 et 22 Août à NEVERS (58).

(2 équipes (voir +) seront qualifiées d'office par catégorie pour le Championnat Régional qui aura lieu les 3 et 4 juillet à Ste Livrade (47).

Pour qualifier les autres équipes, il sera fait application du prorata au nombre d'inscrits par Comité.

Triplette vétérans

Mercredi 16 Juin

- ❖ 8h à 8h45, présentation des licences.
- ❖ 9h, début du championnat, 9h15 pénalités.
- ❖ En poules, puis élimination directe.
- ❖ Arrêt des parties le samedi soir 16^{ème} de finales joués.

Jeudi 17 Juin

- Le jeudi matin, reprise en 1/8^{ème} à 9H et 1/4 de finale impérativement terminés avant la coupure de midi.
- Le jeudi après-midi, reprise en 1/2 finale, à 14H30 puis finale.

Ce championnat qualifiera l'équipe championne pour le Championnat de France qui se déroulera les 7 et 8 juillet à BERGERAC (24).

L'équipe vice-championne sera également qualifiée pour ce Championnat de France, mais au titre du Comité Régional de Nouvelle Aquitaine.

Triplette Sénior Masculin et Féminin

Samedi 19 Juin

Pour les Séniors Masculin

- ❖ 8h à 8h45, présentation des licences.
- ❖ 9h, début du championnat, 9h15 pénalités.
- ❖ En poules, puis élimination directe.
- ❖ Arrêt des parties le samedi soir, 16^{ème} de finales joués.

Pour les Séniors Féminin

- ❖ 13h à 13h45, présentation des licences.
- ❖ 14h, début du championnat, 14h15 pénalités.
- ❖ En poules, puis élimination directe.
- ❖ Arrêt des parties le samedi soir, 16^{ème} de finales joués.

Dimanche 20 Juin

- ❖ 10h, reprise en 1/8^{ème} de finale et 1/4 de finale terminés avant la coupure de midi.
- ❖ 14h30, reprise en 1/2 finale puis finale.

Ce championnat qualifiera les 2 équipes masculines finalistes pour le Championnat de France qui se déroulera les 24 et 25 juillet à LANESTER (56) et l'équipe championne féminine pour le Championnat de France qui se déroulera le 17 et 18 juillet à PALAVAS LES FLOTS (34).

Doublette mixte

Samedi 26 Juin

- ❖ 13h à 13h45, présentation des licences.
- ❖ 14h, début du championnat, 14h15 pénalités.
- ❖ En poules, puis élimination directe.
- ❖ Arrêt des parties le samedi soir sur la partie qualificative suivant le nombre de qualifiés par secteur.

Dimanche 27 Juin

- ❖ 10h, reprise en 8^{ème} de finale et 1/4 de finale terminés avant la coupure de midi.
- ❖ 14h30, reprise en 1/2 finale puis finale.

Ce championnat qualifiera l'équipe championne pour le Championnat de France qui se déroulera les 28 et 29 août à MONTAUBAN (82).

L'équipe vice-championne sera également qualifiée pour ce Championnat de France, mais au titre du Comité Régional de Nouvelle Aquitaine.

Triplette provençal

Samedi 3 Juillet

- ❖ 8h à 8h45, présentation des licences.
- ❖ 9h, début du championnat, 9h15 pénalités.
- ❖ En poules en 11 points, puis élimination directe.
- ❖ Arrêt des parties le samedi soir 8^{ème} de finales joués.

Dimanche 4 Juillet

- ❖ 9h, reprise en 1/4 de finale, terminés avant la coupure de midi.
- ❖ 14h, 1/2 finales et finale (en 13 points).

Ce championnat qualifiera l'équipe championne pour le Championnat de France qui se déroulera du 3 au 5 septembre à CABESTANY(66).

III – Tirage au sort

Le tirage au sort de tous les championnats est effectué par le Comité Départemental aux dates prévues sur les feuilles d'engagement. **Aucune équipe ne pourra être acceptée dans le championnat après le tirage au sort.**

Il est immédiatement communiqué sur le site du Comité Départemental.

La composition d'une équipe pourra être modifiée avant le début de la compétition. Une fois la compétition commencée, aucune modification ne pourra être apportée.

Le tirage prendra en compte les clubs de telle façon que deux équipes d'un même club ne soient pas dans la même poule.

Pour les journées finales des championnats, les tirages au sort (pour les championnats concernés) seront effectués le dimanche matin par le comité organisateur, en présence des équipes qualifiées.

Le tirage avec les numéros des terrains sera affiché avant le début du championnat.

Les tirages se font informatiquement en utilisant le logiciel « Gestion Concours » fourni par la Fédération.

IV - Inscriptions aux championnats

L'inscription des joueurs et des joueuses sera adressée par leur club et uniquement par celui-ci au Comité. Aucune inscription individuelle ou par téléphone ne sera acceptée.

Aucune inscription ne sera acceptée sans les frais de participation joints ou la date limite d'engagement dépassée.

Les clubs participant aux championnats devront s'acquitter de la somme de **3,50 euros par joueuse et joueur**, par chèque bancaire du club, établi à l'ordre du **CD 87**.

V - Organisation matérielle et technique

❖ Le jury

La composition du jury devra être affichée avant le début de la compétition.

Il est composé de 5 membres :

- Président :** Le délégué du comité,
Membres : L'arbitre officiel,
Le responsable de la table de marque,
Le président du club organisateur,
1 membre du comité.

❖ La table de marque

1 membre du club organisateur devra être présent. Il sera accompagné d'1 membre du comité départemental.

Ils seront chargés de :

- conserver les licences à la table de marque pendant la durée du championnat.
- tenir le ou les graphiques.
- annoncer les parties.

❖ Les terrains

Le club organisateur du championnat préparera des terrains en nombre suffisant et s'attachera à la qualité de ceux-ci. Ils seront obligatoirement tracés à la ficelle et numérotés. Si deux terrains se trouvent dans le prolongement l'un de l'autre, ils seront séparés par des arrêtoirs de boules.

Dimensions réglementaires

- Pétanque : 15 mètres sur 4 mètres.
- Jeu Provençal : 24 mètres sur 4 mètres, plus de ligne de perte.

Des **dimensions minimum** seront acceptées pour les jeux du samedi, à savoir pour la **Pétanque** (12 mètres sur 3) et le **Jeu Provençal** (22 mètres sur 3).

Le **Carré d'honneur** comportera **8 terrains pour la Pétanque** et **4 terrains pour le Jeu Provençal** aux dimensions réglementaires indiquées ci-dessus. Le Carré d'Honneur sera entouré de barrières disposées **au minimum à 1 mètre** à l'extérieur de la limite des terrains. Il sera installé à l'intérieur de celui-ci sur les barrières **des panneaux** indiquant les

noms des équipes et les **scores** durant le déroulement des parties. A noter que le Comité Départemental pourra mettre des **panneaux** à la disposition des organisateurs, ceux-ci **devront les récupérer** au boulodrome du Moulin Pinard. Les terrains devront être numérotés et **utilisés que pour les parties finales** (dans la mesure du possible). La mise en place de banderoles sera un plus.

❖ La sonorisation

Le club organisateur mettra à disposition une **sonorisation de qualité** sur l'ensemble des terrains avec un micro fixe et un micro baladeur.

❖ L'éclairage

L'éclairage des jeux en nombre suffisant (*en fonction du championnat organisé*) sera obligatoire pour permettre un bon déroulement des parties qui se disputeront tardivement. **Celui-ci devra être de bonne qualité.**

❖ La buvette

Le Club organisateur aura la buvette à sa charge et devra notamment **solliciter les autorisations nécessaires** auprès des autorités compétentes (Préfecture, Police ou Gendarmerie, Mairie) pour la tenue de celle-ci.

Il devra **respecter la réglementation** en vigueur en matière de boissons alcoolisées et non alcoolisées. (Ne pas oublier que des contrôles d'alcoolémie seront effectués pendant la compétition).

Elle devra être disposée de manière à ne pas gêner les jeux et être dissociée de la table de marque pour ne pas en altérer le bon fonctionnement.

❖ L'arbitrage

Les arbitres seront désignés par le Comité départemental. Les **indemnités** (arbitrage et déplacement) seront **à la charge du club organisateur** au tarif en vigueur ainsi que les repas des Arbitres et des Membres désignés du Comité Départemental.

❖ Les récompenses

A l'issue de la finale aura lieu la proclamation des résultats et la remise des récompenses aux Champions et Vice Champions prévues par le Comité Départemental.

Le club organisateur pourra également s'il le souhaite offrir des récompenses.

Pour les championnats Jeunes, une boisson et un casse croûte seront offerts à chaque participant.

❖ L'assurance

L'assurance licence couvre les joueurs et les blessures qu'ils pourraient provoquer lors de la compétition.

Néanmoins, le Club organisateur devra être en possession d'une assurance couvrant les dommages causés aux biens et personnes et engageant sa responsabilité (bénévoles, spectateurs, etc...).

❖ Les Conditions Sanitaires

Les organisateurs de ces qualificatifs devront prendre en compte les protocoles sanitaires mis en place en date des événements, et prévoir tout ce qu'il faut pour les faire appliquer notamment au niveau « Buvette - Restauration », **respect du protocole HCR.**

❖ Présentation des équipes

Avant la finale, le délégué du Comité fera la présentation nominative des joueurs, des arbitres officiels et du président du club organisateur.

Le but sera lancé par le président du comité, ou le président du club organisateur, ou une personne désignée.

A l'issue du championnat, le délégué du Comité Départemental établira un rapport sur le déroulement et l'organisation du championnat ainsi que les résultats et les fera parvenir au Président et Secrétaire du Comité dans les meilleurs délais.

VI - Constitution des équipes

➤ Triplette

- Sénior masculin

Cette compétition est ouverte aux équipes composées de trois joueurs « sénior masculin » de nationalité française ou Union européenne licenciés pour l'année en cours dans le même club.

Ce championnat est qualificatif pour le Championnat de France.

- Sénior féminin

Cette compétition est ouverte aux équipes composées de trois joueuses « sénior féminin » de nationalité française ou Union européenne licenciées pour l'année en cours dans le même club.

Ce championnat est qualificatif pour le Championnat de France.

- Juniors

Lorsque le nombre total de licenciés juniors du Comité est inférieur à 200, les équipes pourront être constituées de joueurs(es) appartenant à des clubs différents (1+1+1 ou 2+1) et de nationalité française.

Ce championnat est qualificatif pour le Championnat de France et le Championnat Régional.

- Cadets - Minimes

Le panachage est autorisé à l'intérieur du département quel que soit le nombre de licenciés (1+1+1 ou 2+1).

Ce championnat est qualificatif pour le championnat de France et le Championnat Régional.

- Benjamins

Le panachage est autorisé à l'intérieur du département quel que soit le nombre de licenciés (1+1+1 ou 2+1). Ouvert aux joueurs de toutes nationalités.

Ce championnat est honorifique.

- Vétérans

Cette compétition est ouverte aux équipes composées de joueurs(es) âgés d'au moins 60 ans dans l'année en cours, et de nationalité française ou Union européenne licenciés dans le même club.

Ce championnat est qualificatif pour le Championnat de France.

- **Provençal**

Cette compétition est ouverte aux équipes composées de trois joueurs « sénior masculin » ou juniors de nationalité française ou Union européenne licenciés pour l'année en cours dans le même club.

Ce championnat est qualificatif pour le Championnat de France.

➤ **Doublette mixte**

Mêmes dispositions que pour le tripléte.

Pour plus de précisions sur la composition des équipes, se reporter au règlement FFPJP des Championnats de France.

DEROGATION

Pour tous les championnats séniors et vétérans, il pourra être accepté par dérogation spéciale, un joueur de nationalité étrangère hors union européenne par équipe.

Le joueur devra justifier de trois ans de résidence en France et de trois ans de licence FFPJP.

VII - Tenue vestimentaire

Les joueurs (ses) devront avoir une tenue correcte dès le début du championnat.

On entend par tenue correcte, les vêtements non troués, taggués, cloutés, pailletés, bariolés, rafistolés, coupés, déchirés ou délavés.

Pour les qualificatifs sur les championnats départementaux, les joueurs (ses) devront :

- ❖ Porter un haut identique avec le logo du club ou du Comité. Pour le bas, avoir une tenue sportive.

Les joueurs (ses) doivent porter obligatoirement des chaussures fermées, dessus, devant et derrière.

Le respect de ce cahier des charges devrait permettre de donner une image positive de la pétanque et de son organisation en général. Le non respect pourra être sanctionné par la non-attribution d'un championnat dans l'avenir.

Ce cahier des charges mis à jour le 9 mai 2021, annule et remplace le précédent. Le Comité se réserve le droit de le modifier pour répondre aux mesures ou restrictions sanitaires imposées lors de chaque évènement.